

Note du Service Intérieur à l'attention des futurs usagers du parking 2021 - 2022

Objet : Obtention d'une place de parking

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la future attribution des places de parking pour les étudiants, merci de respecter les consignes suivantes :

Les fiches de demande de place seront à déposer à partir du 13 Septembre 2021 au RDC : « Service Intérieur bureau 0033 »

Avec la copie des documents suivants :

- > de votre attestation d'assurance en cours de validité
- > de la carte grise de votre véhicule
- > de votre carte d'étudiant

Les étudiants ayant déjà une carte de parking doivent la déposer avec le dossier

- A partir du **13 septembre 2021**, le Service Intérieur (bureau 0033) procédera à la vérification des pièces. **Horaires du bureau 0033 : 8h00 à 16h00**
- Le coût annuel est de 170 € (150€ pour les boursiers) ; suite à la situation sanitaire le badge pourra être remis **pour une durée d'un semestre** contre un **chèque de 85,00 €** (75,00€ pour les boursiers) ; un 2eme chèque identique sera demandé pour le second semestre à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Chèque à renseigner à l'ordre de l'Agent comptable **Université de Paris**.

Nota : Le nombre de places étant limité, seules les premières demandes seront honorées.

Le parking étudiant se situe au 3eme sous-sol, merci de respecter cette consigne sous peine de retrait de votre carte.

Cette carte est personnelle et individuelle, en aucun cas elle ne doit-être prêtée, échangée vendue.

La carte est valide pour l'année universitaire et par semestre (jusqu'au 15/07) et/ou la date d'anniversaire de la carte d'assurance. A chaque renouvellement d'assurance il faudra en donner une copie sous peine de dévalidation du badge.

En cas de perte de cette carte, une indemnité forfaitaire de 30 Euros sera demandée pour son remplacement.

Il est interdit de laisser votre voiture la nuit et week-end dans le parking.